



© FLM/J. Latva-Hakuni

Résolutions adoptées

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur la justice de genre.

Texte de la résolution adoptée :

CONTEXTE

« Heureux ceux qui ont faim et soif de justice : ils seront rassasiés. » Matthieu 5,6

Lors de leur Pré-Assemblée et des réunions précédant les pré-assemblées régionales, les femmes membres de la Fédération luthérienne mondiale ont réfléchi aux questions en rapport avec l'expérience concrète de l'Évangile. Il est temps maintenant pour le corps complet du Christ, la pleine communion, de se dresser pour dénoncer le caractère pécheur

d'une culture patriarcale omniprésente et mettre en question toutes les formes de domination. Ce n'est que si les hommes et les femmes travaillent ensemble de cette manière que les perspectives et les dons des femmes pourront être pleinement pris en compte à tous les niveaux de l'Église.

L'accession des femmes aux responsabilités dans les Églises et la société, la traite des êtres humains et l'inégalité de l'accès aux ressources alimentaires sont les questions à propos desquelles nous réclamons la justice. Elevons nos voix pour demander la solidarité et le respect, l'accompagnement et le changement en vue d'établir la justice.

En harmonie avec le message biblique de la création des êtres humains à l'image de Dieu (Gn 1,27) et dans la ligne des déclarations précédentes de la Fédération luthérienne mondiale (en particulier les déclarations de la Septième Assemblée de Budapest en 1984 et de la Huitième Assemblée de Curitiba en 1990 ; le communiqué

« La réforme continue de l'Église : témoignage des femmes ordonnées aujourd'hui », Genève, mars 2008 ; les résolutions et décisions du Conseil de la FLM, session d'octobre 2009 ; et *Lutheran World Information* 12/2009), nous revendiquons un changement dans le monde et, en particulier, dans nos propres Églises.

Nous mettons en évidence les contributions positives au ministère et à l'ecclésiologie qu'apportent les femmes dans le ministère ordonné. L'intégration complète des femmes ordonnées dans la vie de l'Église implique le partage du pouvoir et du service sur la base d'une compréhension théologique du ministère et de l'établissement de structures accessibles et accueillantes.

Nous reconnaissons que le manque de pleine participation des femmes dans les Églises et dans la Communion de la FLM constitue une question théologique sur laquelle la Communion et ses Églises membres doivent se pencher.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

Nous appelons l'Assemblée à insister auprès des Églises membres pour qu'elles renouvellent leur engagement en faveur d'une mise en œuvre authentique, pratique et efficace des politiques et décisions de la FLM concernant la pleine participation des femmes à la vie de l'Église – et de la Communion de la FLM – ainsi que dans la société.

Nous appelons les Églises membres à mettre en place une législation et des politiques de réglementation appropriées qui fassent en sorte et garantissent que des femmes – ordonnées et laïques – occupent des postes dirigeants et aient des possibilités de suivre une formation théologique. Nous demandons aux Églises qui n'ordonnent pas de femmes de considérer dans la prière l'effet que leur inaction et leur attitude de refus exercent sur les personnes qui, parce qu'elles sont des femmes, sont empêchées d'exercer leur vocation donnée par Dieu. La douleur de l'exclusion et la perte des dons donnés par Dieu sont ressenties par toute l'Église.

Nous appelons les Églises membres et le Secrétariat de la FLM à inclure des analyses de genre, en tant qu'outils bibliques et théologiques, dans tous les aspects de la vie des Églises membres de la Communion, y compris dans les activités diaconales et de défense des causes.

Nous demandons un plan d'action clair pour élaborer des politiques de genre contextualisées applicables à tous les niveaux dans les Églises membres et qui soient contraignantes pour le Secrétariat de la FLM. Nous appelons le Conseil à élaborer et approuver un tel processus.

Nous demandons qu'on soutienne les femmes assumant des responsabilités, qu'elles soient laïques

ou ordonnées, en particulier les femmes évêques ou présidentes, qui sont des membres clés de la Communion.

Nous appelons la FLM et ses Églises membres à prendre clairement position contre la violence domestique, en reconnaissant le droit de chaque personne à se sentir en sécurité et à être traitée avec respect aussi chez elle.

Nous prions le Conseil de considérer la question de la justice de genre comme un point permanent de son ordre du jour. Il prêtera attention en particulier au déséquilibre qui existe entre la participation des jeunes hommes et femmes à l'Assemblée.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur la traite des êtres humains.

Texte de la résolution adoptée :

L'Église est appelée à s'engager dans des programmes de défense des causes et de sensibilisation, notamment en prenant conscience elle-même des questions relatives à la sexualité humaine, à élaborer des stratégies en vue de surmonter l'ignorance et à dénoncer le péché de la traite des êtres humains.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

Nous demandons à la FLM et à ses Églises membres de soutenir et de fournir une éducation sexuelle complète propre à préparer toutes les femmes et tous les hommes à assumer la responsabilité de leur corps et de leur sexualité.

Nous demandons à la Communion de jouer un rôle moteur dans la lutte contre l'exploitation commerciale des êtres humains, par la prédication, l'enseignement et d'autres formes de témoignage public.

Nous demandons à la Communion de s'opposer à la dévalorisation des corps féminins, en élaborant des documents et du matériel dans les langues locales.

Nous demandons à la FLM de dénoncer explicitement la commercialisation du corps humain, en particulier des corps des femmes et des enfants, dans les médias.

Nous demandons à la Communion de faciliter l'édification de liens de partenariat et de coopération entre l'Église et la société dans les efforts en vue d'une législation protégeant les personnes libérées de la traite, et dans l'action en vue de susciter la transformation culturelle et l'élimination de la traite.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur la priorité à accorder à la libération et au rétablissement de la dignité humaine des dalits.

Texte de la résolution adoptée :

CONTEXTE

Nous les dalits exprimons notre gratitude à l'évêque président Mark Hanson, président de la Fédération luthérienne mondiale, qui a manifesté sa solidarité et son soutien à notre égard, en encourageant nos espérances et nos aspirations à des lendemains nouveaux.

Nous reconnaissons aussi tout ce que nous devons au pasteur Ishmael Noko, notant en particulier le vigoureux appel qu'il a lancé à la Onzième Assemblée à lutter ensemble pour faire de la prière qui change la vie « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien » une réalité dans sa plénitude.

Cette Onzième Assemblée historique de la Fédération luthérienne mondiale a pris l'audacieuse initiative de briser les murs de séparation et, ainsi, de transformer les relations entre luthériens et mennonites en liens d'harmonie.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

Nous demandons à la FLM de faire de la libération et du rétablissement de la dignité humaine des 250 millions de dalits opprimés et victimes de discrimination en Inde, au Népal et en Asie du Sud-Est l'une des priorités de sa mission, de son travail et de son témoignage à l'Évangile de Jésus, le libérateur.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur les priorités mondiales.

Texte de la résolution adoptée :

CONTEXTE

Initiative sur les priorités mondiales

Une nouvelle initiative internationale sur les priorités mondiales lie le désarmement et la non-prolifération nucléaires à une plus large série d'objectifs. Elle reformule le défi du désarmement en établissant un lien entre la réduction des armements nucléaires et le bien-être des enfants dans le monde et, à partir de là, en intensifiant les efforts menés pour lutter contre la faim et promouvoir la santé et l'éducation des enfants au niveau mondial.

La Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), réunie en 2010 à New York, a souligné la nécessité de parvenir à un accord global dépassant les divisions politiques et impliquant la société civile. Les réductions importantes des arsenaux nucléaires offrent une occasion de dégager des moyens financiers supplémentaires en cette période d'incertitude économique, afin de répondre à des besoins négligés depuis de nombreuses années. Ces réductions doivent se poursuivre tant pour accroître la sécurité internationale que pour améliorer les chances de survie des enfants dans le monde et assurer le bien-être des générations futures.

Depuis 25 ans, des responsables politiques demandent instamment des réductions radicales des arsenaux nucléaires aux États-Unis et dans la Fédération de Russie ; en 1986, en particulier, les présidents Reagan et Gorbatchev arrivèrent tout près d'un accord sur l'élimination des armes nucléaires. Une résolution bipartisane actuelle du Congrès américain portant sur les priorités mondiales de sécurité (H. Res. 278), proposée par le représentant démocrate Jim McGovern et le représentant républicain Dan Lungren, demande une réduction intermédiaire des arsenaux des États-Unis et de la Russie pour les limiter à 1000 ogives nucléaires déployées et à un total maximum de 3000 armes de chaque côté, mesure à réaliser dans un proche avenir. Ce qui est tout aussi important, c'est que la résolution H. Res. 278 mentionne l'utilisation à des fins précises des fonds économisés grâce à la réduction des arsenaux nucléaires.

Après la Deuxième guerre mondiale, le Plan Marshall, initiative de redressement économique des États-Unis, visait non seulement à reconstruire les pays alliés européens mais s'adressait aussi aux anciens ennemis. Dans la ligne de ces efforts, la résolution H. Res. 278 et d'autres mesures analogues nous donnent l'occasion de déplacer les priorités nationales et internationales. On peut répondre à des besoins humains non satisfaits en leur affectant les fonds économisés grâce à la réduction des stocks d'armes nucléaires des États-Unis, de la Fédération de Russie et d'autres puissances nucléaires. Une telle orientation permettrait d'atténuer certaines des causes fondamentales de la violence et de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires.

On estime que le coût annuel du seul maintien de l'arsenal nucléaire des États-Unis à son niveau actuel est proche de USD 50 milliards. Si une économie de seulement 10% de cette somme était réalisée dans les premières années de réductions, cela créerait une source importante de revenus pour les programmes de survie des enfants et de développement humain. En liant les réductions des armements nucléaires au bien-être des enfants dans le monde on pourrait aider à combattre la tendance à sympathiser avec le terrorisme, tout en facilitant une collaboration internationale plus large entre États nucléaires et non nucléaires. Dans des pays pauvres tels que la Somalie, le

Soudan, la République démocratique du Congo, le Yémen et l'Afghanistan, la pauvreté et la faim sont un fléau pour le développement humain. Un programme s'adressant aux communautés pauvres et aux États fragiles, financé directement par les économies découlant de coupes radicales dans les stocks nucléaires, aurait un effet salutaire sur la paix et la sécurité internationales.

Une résolution des Nations Unies, qui devrait être proposée cette année encore, aiderait à créer les conditions requises pour mettre en place des mesures internationales spécifiques dans les années à venir. La résolution établirait un lien solide entre la réduction des arsenaux nucléaires et les efforts humanitaires dans le monde. Utilisant les fonds rendus disponibles par le désarmement, des programmes pourraient être mis en place par les soins de l'UNICEF et d'agences effectuant un travail semblable, pour affronter le problème de la survie des enfants dans le monde et répondre aux besoins – nutritionnels, sanitaires et éducatifs – qui en découlent.

En outre :

Chaque jour, dans le monde, quelque 25 000 enfants meurent de causes évitables.

Les États-Unis et la Fédération de Russie, qui ont signé en avril 2010 un nouveau Traité de réduction des armes stratégiques, ont l'intention d'élargir les accords de réduction des armes stratégiques et de considérer des possibilités de nouvelles réductions, ainsi que le renforcement des mesures de contrôle.

Une étude effectuée par la Fondation Carnegie pour la paix internationale cite une estimation du Département américain de la défense selon laquelle, aux États-Unis seulement, au moins USD 52 milliards ont été dépensés en 2008 pour les armes nucléaires et les programmes en rapport avec les armements.¹

Les États-Unis et la Fédération de Russie possèdent 95% des armes nucléaires dans le monde.

Les experts internationaux de la santé estimaient en 2005 qu'un supplément de USD 5.1 milliards par an accordé aux projets reconnus d'aide à la survie des enfants dans le monde pourrait sauver la vie de 6 millions de jeunes enfants chaque année.²

Des moyens pratiques doivent être trouvés pour réduire les dépenses militaires improductives et augmenter les fonds servant effectivement à répondre aux besoins humains.

La première d'une série de pétitions internationales est actuellement en cours, élaborée par d'éminents experts et basée en partie sur la résolution 278 de la Chambre des représentants des États-Unis ; cette résolution sur les priorités mondiales de sécurité, proposée sur une base bi-

partisane le 24 mars 2009, appelle à des réductions radicales des arsenaux nucléaires des États-Unis et de la Russie, qui permettraient d'économiser annuellement au moins USD 13 milliards aux États-Unis seulement, et prévoit que certains des fonds économisés grâce à ces réductions seraient consacrés à un effort international bien ciblé visant à réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement, à savoir réduire la mortalité infantile, l'extrême pauvreté et la faim.

Cette pétition internationale et les instruments qui lui sont liés devraient recueillir le soutien de personnalités dirigeantes reconnues dans les domaines de la religion, de la limitation des armements et de l'assistance humanitaire ; ils contribueront à établir la base d'une résolution des Nations Unies propre à créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un processus international et de mesures pratiques visant à réduire sensiblement les arsenaux nucléaires ; les économies ainsi réalisées serviraient directement à lutter contre la mortalité des enfants, la pauvreté et la faim.

Les experts internationaux en matière de défense s'accordent à dire que de telles mesures internationales amélioreraient la sécurité mondiale en réduisant la menace nucléaire et permettraient de s'attaquer en même temps aux questions vitales du bien-être des enfants frappés par la pauvreté en un temps de crise économique mondiale.

Plus d'une vingtaine d'Églises et autres organisations religieuses ont approuvé la Résolution sur les priorités mondiales de sécurité en 2010.

La Campagne sur les priorités mondiales, initiative internationale et interreligieuse qui a élaboré cette pétition internationale, travaille sur les moyens pratiques de réduire les dépenses militaires et d'accroître les dépenses consacrées à répondre aux besoins humains. Elle a reçu en décembre 2008 le prix « Blessed Are the Peacemakers » (Heureux ceux qui font œuvre de paix) décerné par la Conférence des Églises américaines membres du Conseil œcuménique des Églises, pour ses efforts de promotion de ces objectifs.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

En conséquence, la Onzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale adopte la **RÉSOLUTION** suivante :

L'Assemblée

- salue l'initiative audacieuse de la Campagne sur les priorités mondiales ;
- invite les Églises membres de la FLM à parrainer et faciliter de toute autre manière les efforts de la Campagne sur les priorités mondiales pour faire signer une pétition internationale et à soutenir les mesures et processus internationaux de cette nature qui pourront être proposés par la suite ;

¹ Stephen I. Schwartz with Deepti Choubey, *Nuclear Security Spending Assessing Costs, Examining Priorities*, Carnegie Endowment for International Peace, 2009.

² Jennifer Bryce, Cesar G. Victora, « Child survival : count-down to 2015 » *The Lancet*, 365 (9478) : 2193-2200.

- invite les Églises membres de la FLM à étudier d'autres moyens de soutenir les efforts de la Campagne sur les priorités mondiales dans cette perspective ; et
- invite le secrétaire général de la Fédération luthérienne mondiale à transmettre ce message aux Églises membres.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur la pauvreté et la justice alimentaire.

Texte de la résolution adoptée :

La pauvreté a un visage féminin. Nous constatons le gouffre qui existe entre les personnes qui souffrent de la faim et des privations et celles qui consomment trop. Quand nous prions, nous reconnaissons que la nourriture est un don de Dieu et nous demandons que ce don continue à soutenir notre vie quotidienne.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

Nous encourageons les Églises membres à lancer des campagnes à l'adresse de leurs gouvernements, afin qu'ils renforcent l'efficacité de leurs décisions, de leurs engagements et de leurs comportements pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la justice alimentaire, notamment en faveur des femmes et des enfants. Nous demandons à la FLM de favoriser le partage des informations et la mise en place d'actions ciblées de ces partenariats stratégiques.

Nous demandons instamment à la FLM de travailler à atténuer la pauvreté et à promouvoir la justice alimentaire et économique, ainsi que d'établir des liens entre les Églises membres et avec la société civile en vue d'efforts à différents niveaux, en particulier des actions communes visant à susciter un changement viable à long terme, pour améliorer les moyens d'existence et reconnaître le droit à l'alimentation de toutes et tous.

Enfin, nous demandons qu'on place un accent particulier sur la justice de genre dans l'Église et la société, la justice alimentaire, la justice économique et la lutte contre la traite des êtres humains, dès maintenant et en particulier lors des commémorations de la Réforme en 2017, en signe de la réforme permanente à laquelle nous sommes appelés aujourd'hui.

Nous considérons que toutes ces questions concernent l'ensemble des membres de la communion et du corps du Christ.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur l'industrie minière.

Texte de la résolution adoptée :

Beaucoup de pays qui demeurent dépendants de l'aide extérieure sont riches en ressources naturelles comme le pétrole, le gaz, les minéraux, les forêts et l'eau. Les industries d'extraction sont essentielles pour le développement, puisque les deux tiers des populations les plus pauvres du monde vivent dans des pays riches en ressources. Néanmoins, il arrive souvent que les revenus de ces ressources ne soient pas investis dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement durable. Seule une petite partie des profits de ces ressources nationales sert à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement. De même, les Églises membres de la FLM observent que, dans les régions minières, il y a des gens qui ne tirent guère d'avantages de ces ressources naturelles et qui, en fait, deviennent encore plus pauvres. Dans de nombreux pays, cette industrie est soumise à des dispositions minimales de surveillance démocratique gouvernementale et populaire et de réglementation correspondante. Un système fiscal équitable peut apporter une contribution positive à la réduction de la dépendance d'un gouvernement à l'égard de l'aide et renforcer sa responsabilité devant les citoyennes et citoyens.

Les effets de l'extraction minière à large échelle sur l'environnement local sont une source d'inquiétude supplémentaire, car la qualité du sol et de l'eau, en rapport direct avec la santé, est décisive pour que la population locale puisse s'épanouir. L'industrie minière détruit l'environnement naturel autour des mines, suscite des problèmes d'élimination des résidus d'extraction et utilise des produits chimiques lourds ; tous ces éléments peuvent être des sources importantes de déchets et porter atteinte tant à la santé du personnel des mines qu'à l'intégrité de la nature. Quand l'eau et le sol des zones minières sont pollués, les gens sont affectés et perdent leurs moyens d'existence. Dans bien des régions, l'industrie minière telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui porte de graves atteintes à la vie et à la dignité humaines.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

À la lumière de cette analyse, l'Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale appelle :

- le Secrétariat général de la FLM à aider les Églises membres à se soutenir mutuellement et à s'encourager à promouvoir des législations nationales propres à assurer des revenus publics, le respect de normes environnementales satisfaisantes, la participation publique des parties prenantes, ainsi que l'accès équitable aux ressources et la juste distribution de celles-ci ;

- les Églises membres à renforcer et élargir leur action en faveur d'une plus stricte obligation de rendre des comptes et d'une responsabilité sociale collective des grandes sociétés en matière de ressources naturelles et des industries qui utilisent ces ressources ;
- les Églises membres à soutenir les efforts visant à lutter contre la corruption et à assurer une plus grande transparence dans les industries d'extraction et dans toutes celles qui utilisent des ressources naturelles ;
- les Églises membres à promouvoir un système financier mondial équitable, démocratique et transparent, ainsi que de nouvelles normes comptables internationales exigeant des grandes sociétés qu'elles rendent compte de leurs profits, leurs dépenses, leurs impôts, leurs taxes et leurs dons communautaires, et cela pour chaque exercice financier, pays par pays, afin d'éviter la fixation interne de prix inappropriés ainsi que l'évasion fiscale ;
- la FLM à encourager le développement des capacités des Églises membres dans le domaine des ressources et des finances, afin de renforcer leur rôle d'avocates de la transparence et de la responsabilité en matière de revenus et de ressources nationales.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur l'inclusivité au sein de la Fédération luthérienne mondiale.

Texte de la résolution adoptée :

CONTEXTE

En 2009, le Conseil de la FLM, réuni à Genève, a adopté la résolution suivante :

« [Le Conseil] prie le secrétaire général de préparer un projet de document sur la représentation des genres et la participation des jeunes au sein des structures de la FLM, pour étude et décision appropriées de l'Assemblée, en vue de concrétiser la décision de l'Assemblée de Winnipeg de "prier le nouveau Conseil de définir clairement la politique en matière d'équilibre entre les genres afin de garantir une compréhension commune dans toutes les régions pour les futures Assemblées" ». ³

Depuis longtemps, la FLM inclut les femmes et les jeunes dans ses activités et ses structures. En 1984, la Septième Assemblée réunie à Budapest, Hongrie, a pris des décisions qui ont fait date sur la participation des femmes et des personnes laïques.

Concernant la participation des femmes,

« la Septième Assemblée a adopté la RÉSOLUTION suivante :

6.1 Le Comité exécutif de la FLM est prié :

6.1.1. d'élaborer un plan qui, avec la collaboration des Églises membres et des comités nationaux, sera appliqué lors de la Huitième Assemblée ; ce plan prévoit que 40% des délégué(e)s à la Huitième Assemblée de la FLM seront des femmes, et que cette proportion passera à 50% à la Neuvième Assemblée et à toutes les Assemblées de la FLM qui suivront ;

6.1.2 d'élaborer une formule de représentation répondant aux principes suivants :

6.1.2.1 le Comité exécutif de la FLM, les commissions et les organes consultatifs et directeurs nommés comprennent tous, et séparément, au moins 40% de femmes et 40% d'hommes ;

6.1.2.2 40% au moins des membres du Bureau sont des femmes et 40% au moins sont des hommes, et on tient compte de la représentation des régions lors de leur sélection ;

6.1.2.3 40% au moins des membres du Comité exécutif de la FLM sont des personnes laïques et 40% au moins des personnes ordonnées. » ⁴

Concernant la participation des jeunes,

« la Septième Assemblée a adopté la RÉSOLUTION suivante :

7.1.5 On appliquera une clé de répartition équilibrée lors du choix des délégué(e)s à la prochaine Assemblée, afin que 20% au moins soient des jeunes. On veillera particulièrement à l'équilibre régional dans la catégorie des délégué(e)s de moins de 30 ans. Le personnel du Secrétariat des jeunes participera à la discussion et aux décisions concernant les nouvelles lignes directrices.

7.1.6 Les jeunes qui participent aux réunions et Assemblées de la FLM ont en principe moins de 30 ans.

7.1.7 Chaque commission de la FLM comprendra une personne jeune en qualité de membre de plein droit ; ces jeunes doivent avoir l'expérience des activités luthériennes de jeunesse ; on tiendra également compte de la répartition géographique. (ibid. p. 229). » ⁵

En tant que résolutions permanentes, ces textes sont considérés comme des documents directeurs de la Fédération (cf. Statuts 10.3).

Vingt-six ans après l'adoption de ces résolutions à Budapest, il est nécessaire de procéder à de nouveaux éclaircissements. A la suite de discussions avec le se-

³ The Lutheran World Federation, Meeting of the LWF Council. Geneva, Switzerland, 22-27 October 2009, 13.5, p. 33. § 225.

⁴ Carl H. Mau (ed.), Budapest 1984. In *Christ—Hope for the World. Proceedings of the Seventh Assembly*, LWF Report 19/20 (Geneva : The Lutheran World Federation, 1985), 224.

⁵ Ibid.

crétaire général de la FLM et le Groupe directeur, le texte qui suit sera soumis au Comité « Constitution » en vue de recommander à la Onzième Assemblée de prendre une décision à son sujet :

RÉSOLUTION PERMANENTE SUR L'INCLUSIVITÉ

Lors de la création de l'Église, le jour de la Pentecôte, Pierre cite le prophète Joël : « Alors, dans les derniers jours, dit Dieu, je répandrai de mon Esprit sur toute chair, vos fils et vos filles seront prophètes, vos jeunes gens auront des visions, vos vieillards auront des songes. » (Actes 2,17) A ce moment déjà, hommes et femmes, jeunes et vieux sont totalement intégrés dans l'Église (cf. aussi Ga 3,28), et pourtant il faut constamment veiller à ce que leurs voix et points de vue soient réellement représentés, entendus et inclus dans l'Église et dans ses processus de décision.

Depuis le début, mais plus spécialement depuis l'Assemblée de Budapest en 1984, la Fédération luthérienne mondiale et ses Églises membres s'engagent à témoigner de cette nouvelle réalité en Christ en lui faisant place dans leurs organes de décision et leurs programmes. L'inclusivité est devenue une expression luthérienne de ce que signifie être l'Église. Pourtant, il faut sans cesse porter un regard critique sur l'évolution de notre réalité ecclésiale si nous voulons réellement vivre cette inclusivité. En nous fixant des objectifs chiffrés, nous assumons la responsabilité de l'inclusivité que nous recherchons. Les statistiques relatives à la représentation ne constituent pas une fin en soi, mais un moyen de nous aider à devenir une Communion plus inclusive. En plus des chiffres, il faut développer et améliorer en permanence la qualité de la participation des femmes, des jeunes et des personnes laïques. La qualité de notre vie commune et les perspectives de notre Communion tout entière sont enrichies lorsque le corps intègre plus complètement toutes ses parties (1 Co 12).

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

Soucieuse de franchir une nouvelle étape de ce cheminement permanent, la Onzième Assemblée adopte les principes ci-après de représentation inclusive et encourage les Églises membres à adopter des mesures similaires pour assurer la pleine participation dans leurs contextes respectifs. Le système de quotas actuellement appliqué a montré qu'il constitue un facteur important de la participation des femmes à tous les organes de décision en apportant la diversité qui enrichit notre Communion.

L'Assemblée prie le secrétaire général d'évaluer le système des quotas depuis son introduction ; d'examiner la volonté d'appliquer ce système et

d'apprécier sa réalisation pratique (jeunes, personnes laïques et ordonnées, femmes et hommes, etc.) à tous les niveaux (organes directeurs, membres du Bureau élus) ; de faire rapport au Conseil de la FLM sur la mise en œuvre, par la FLM et par les Églises membres, des principes de la représentation inclusive, en particulier en référence au système des quotas.

Cette résolution est adoptée en tant que document directeur de la Fédération (cf. Statuts 10.3).

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur les principes d'inclusivité de la Fédération luthérienne mondiale.

Texte de la résolution adoptée :

1. ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES

L'Assemblée, le Conseil, le Bureau et tous les autres comités et groupes de travail de la FLM comprennent au moins 40% de femmes et au moins 40% d'hommes. Ce quota est respecté aussi parmi les représentant(e)s de jeunesse.

Dans toutes les activités qu'elle organise à tous les niveaux régionaux, la FLM respecte ce principe de base et son personnel encourage tous les milieux avec lesquels il collabore à faire de même.⁶ Ce principe s'applique aussi au personnel exécutif du Bureau de la Communion de la FLM.

2. ÉQUILIBRE ENTRE LES GÉNÉRATIONS

L'Assemblée, le Conseil, le Bureau et tous les autres comités et groupes de travail de la FLM, y compris à tous les niveaux régionaux, comprennent au moins 20% de jeunes ayant moins de 30 ans lors de la première réunion de l'instance à laquelle ils/elles ont été nommés. On respecte l'équilibre entre les régions.

S'il y a plus d'une personne jeune dans un organe directeur, on respecte l'équilibre de genre entre les jeunes représentant(e)s à tous les niveaux régionaux.

Ce principe de base s'applique à toutes les activités du Bureau de la Communion de la FLM.⁷

⁶ Compte tenu des difficultés existantes, les réunions et activités où ce principe de base n'est pas respecté ne seront pas déclarées non valables, mais il importe de reconnaître formellement leur non-conformité à ce principe et de prévoir des mesures propres à remédier à cet état de choses.

⁷ Ibid.

3. EQUILIBRE ENTRE PERSONNES LAÏQUES ET ORDONNÉES

L'Assemblée, le Conseil, le Bureau et tous les autres comités et groupes de travail de la FLM, y compris à tous les niveaux régionaux, comprennent au moins 40% de personnes laïques. L'équilibre entre les genres et les régions doit être respecté dans le groupe des personnes non ordonnées

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur la promotion de pratiques durables.

Texte de la résolution adoptée :

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

À la lumière de l'engagement de la FLM en faveur de la durabilité écologique, on attend d'elle qu'elle adopte une politique environnementale intégrée dans ses activités et ses réunions. La FLM se préparera à obtenir une éco-certification dans le cadre d'un système international de management environnemental et d'audit (EMAS) d'ici 2012. Dans la planification éco-compatible des réunions et des Assemblées, elle s'inspirera des expériences du Kirchentag protestant allemand. Cette politique reprendra à son compte les mesures déjà prises en faveur de la réduction de l'empreinte carbone de la FLM comme le système de compensation des émissions de CO₂ et la diminution du nombre de documents imprimés.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur l'inclusivité et les propositions de listes de délégué(e)s aux futures Assemblées.

Texte de la résolution adoptée :

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

La Onzième Assemblée demande au nouveau Conseil d'élaborer des dispositions qui permettraient de refuser les propositions de listes de délégué(e)s à l'Assemblée soumise par des régions qui ne respectent pas les principes d'inclusivité reconnus par la Communion luthérienne.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur le changement climatique.

Texte de la résolution adoptée :

CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Onzième Assemblée de la FLM :

- constate que
 - le changement climatique constitue un défi toujours plus urgent, qui exige des réponses efficaces au niveau mondial, même si les possibilités d'agir deviennent toujours plus minces, étant donné que les émissions mondiales devraient atteindre leur maximum avant 2015 si on veut éviter un réchauffement catastrophique ; et que
 - des catastrophes comme la marée noire du golfe du Mexique démontrent que les moyens techniques pour assurer la sécurité et les opérations de nettoyage n'ont pas évolué au même rythme que les risques écologiques liés à l'extraction et à l'exploitation des combustibles fossiles ;
- elle souligne les graves effets sur la sécurité alimentaire qui se font déjà sentir dans de nombreuses parties du monde à la suite du changement des structures climatiques, dont la FLM et ses Églises membres sont témoins ;
- elle approuve les résolutions correspondantes adoptées par le Conseil de la FLM en 2008 et 2009, et demande que les orientations qui y sont données soient reprises par la FLM et ses Églises membres ;
- elle déplore vivement l'échec de la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques de décembre 2009, qui n'est pas parvenue à mettre en place un accord juste, équitable, contraignant et soumis à vérification pour remplacer le Protocole de Kyoto ; elle appelle la communauté internationale à s'engager à parvenir à un tel accord lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques prévue au Mexique en novembre/décembre 2010 ;
- elle appelle tous les gouvernements à prendre des mesures plus décisives face au changement climatique et à s'affranchir de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour répondre à leurs besoins en énergie ; elle déplore que le Sénat des États-Unis d'Amérique ne soit pas parvenu à prendre la décision nécessaire et urgente d'adopter le projet de loi sur le changement climatique soumis à son attention ;
- elle prie instamment toutes les Églises membres de la FLM d'intervenir auprès de

leurs gouvernements en faveur des mesures suivantes :

- mesures propres à assurer que les émissions mondiales de gaz à effet de serre atteignent leur maximum au plus tard en 2015, pour diminuer ensuite rapidement et atteindre une concentration cible de CO₂ atmosphérique inférieure à 350 ppm ;
 - mesures urgentes de la part des pays développés pour réduire leurs émissions de carbone de 40% par rapport aux niveaux de 1990, d'ici à 2020,
 - mise en place de moyens justes et appropriés pour financer les processus d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets dans les pays en développement ;
- elle demande au secrétaire général de la FLM, aux Églises membres et aux programmes nationaux de la FLM de grouper et d'intensifier leurs efforts pour réagir aux effets du changement climatique sur le développement et la pauvreté dans les communautés les plus vulnérables, et pour faire entendre la voix des populations autochtones en matière d'éthique écologique.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur l'inclusion des groupes socialement défavorisés d'Europe centrale orientale.

Texte de la résolution adoptée :

À la lumière du thème de la Onzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale – Communion d'Églises, les délégué(e)s de la région d'Europe centrale orientale souhaitent attirer l'attention sur les groupes et minorités ethniques socialement défavorisés de leurs pays ; il s'agit notamment de la minorité Rom, dont les membres sont victimes de l'insécurité alimentaire, du manque de ressources, de l'insuffisance des structures de soutien et de la marginalisation. Les tensions sociales qui résultent de cette situation risquent de déstabiliser tout le continent. Nous estimons qu'il incombe aux Églises de contribuer à renforcer l'autonomisation et l'intégration des groupes ethniques socialement défavorisés, et d'encourager des mesures d'intégration sociale. Il existe déjà un ministère auprès des Roms et certains projets ont été réalisés, mais il convient d'intensifier les efforts pour résoudre efficacement le problème.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

C'est pourquoi nous demandons à la FLM de considérer comme une priorité l'inclusion des groupes

et minorités ethniques socialement défavorisés (notamment les Roms) dans la société et l'Église et de mettre en place des programmes sociaux et éducatifs propres à encourager le développement de ces groupes et l'amélioration de leur statut au niveau régional.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur les populations autochtones.

Texte de la résolution adoptée :

La grande majorité des populations autochtones vivent sur leurs terres ancestrales, en général dans des régions rurales ; cependant, pour différentes raisons – pauvreté, dégradation du sol, colonisation, intérêts prédominants des compagnies nationales et internationales – elles se trouvent menacées de perdre leurs terres, leurs langues, leurs traditions et leur droit de vivre dans la dignité.

Malgré tout, les populations autochtones résistent encore et, d'une manière générale, les pays du monde entier reconnaissent leur existence, leur sagesse en matière d'écologie, leurs structures sociales harmonieuses et leur résistance à l'oppression.

Lors de son Assemblée de Winnipeg en 2003, la Fédération luthérienne mondiale a déjà reconnu la contribution des populations autochtones en adoptant une résolution les concernant, et a décidé de prendre des mesures appropriées. La Fédération a ainsi organisé en septembre 2006 un colloque à Karasjok, Norvège, qui avait pour thème « Une Communion autochtone ». On a décidé de mettre en œuvre toute une série de mesures de soutien au cours des années à venir. Mais depuis, aucun programme destiné spécialement aux populations autochtones n'a été mis en place pour faire suite aux recommandations de la Dixième Assemblée et du Colloque de Karasjok.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

C'est pourquoi la Onzième Assemblée réaffirme les engagements pris envers les populations autochtones par la Dixième Assemblée de 2003 et le Colloque de la FLM sur les populations autochtones (Norvège, septembre 2006). L'Assemblée demande au Secrétariat et aux Églises membres de donner suite à ces propositions.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur la défense des droits des personnes handicapées.

Texte de la résolution adoptée :

CONTEXTE

Une communauté authentique, tant dans l'Église que dans la société, se compose de toutes sortes de personnes. Cela n'est pas seulement une question de théologie, mais aussi de droits humains.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

La Fédération luthérienne mondiale renouvelle son engagement à collaborer avec le Conseil œcuménique des Églises et le Réseau œcuménique de défense des personnes handicapées (EDAN) pour encourager l'inclusion, la participation et l'engagement des personnes vivant avec un handicap dans la vie spirituelle et sociale et dans les activités de développement, tant au sein de l'Église que de la société.

L'Assemblée

DÉCIDE d'adopter la résolution sur un centre de ressources virtuel.

Texte de la résolution adoptée :

À la lumière de l'engagement de la FLM en faveur du partage des ressources, des talents et des capacités pour aider ses Églises du monde entier à croître et prospérer, et à assurer la formation de leurs responsables et de leurs fidèles, en particulier les enfants et des jeunes, l'Assemblée a constaté qu'on a besoin d'inspiration et d'idées novatrices tout autant que de matériels immédiatement utilisables.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée recommande à la FLM de créer un centre virtuel de ressources ou une banque de données accessibles à toutes et tous via Internet, afin de répondre aux besoins qui existent dans beaucoup d'Églises. De leur côté, de nombreuses Églises disposent de matériels éducatifs (au sens le plus large du terme) qui, partagés avec d'autres, pourraient être utiles et servir de source d'inspiration.



© FLM/J. Latva-Hakuni

Déclarations

L'Assemblée

A DÉCIDÉ d'adopter la Déclaration publique sur le « pain quotidien » au lieu de la cupidité – appel de la FLM en faveur de la justice économique et climatique.

Texte de la déclaration publique adoptée :

DÉCLARATION PUBLIQUE SUR LE « PAIN QUOTIDIEN » AU LIEU DE LA CUPIDITÉ – APPEL DE LA FLM EN FAVEUR DE LA JUSTICE ÉCONOMIQUE ET CLIMATIQUE

Introduction

L'Assemblée de la FLM de 2003 a déclaré ceci :

« En tant que communion, nous devons nous en prendre à l'idéologie mensongère de la mondialisation économique néolibérale [...] [qui est fondée] sur l'hypothèse que le marché, basé sur la propriété privée, la concurrence effrénée et le caractère essentiel des contrats, est la loi suprême qui régit la vie humaine, la société et l'environnement naturel. C'est une idolâtrie qui conduit à l'exclusion systématique de celles et ceux qui ne possèdent rien, à la destruction de la diversité culturelle, au démantèlement des démocraties fragiles et à la destruction de la terre. »

Depuis 2003, de nombreux êtres humains ont perdu leurs moyens de subsistance, leurs économies et l'idée d'un avenir viable. Les promesses d'une croissance économique illimitée, alimentée notamment par la consommation de carbone, compromettent l'avenir de la planète et de la vie telle que nous la connaissons, en particulier la vie et les terres des personnes les plus vulnérables. Le changement climatique s'accélère,

comme en témoignent les tempêtes de plus en plus violentes et fréquentes, l'élévation du niveau des mers et les sécheresses dévastatrices. Il contribue aussi à aggraver les pénuries de vivres, à accroître la propagation de maladies, à susciter des conflits autour des terres et de l'eau toujours plus rares, et à multiplier les migrations forcées.

En tant que Communion, nous nous sommes déjà penché(e)s sur de nombreuses manifestations de ces crises, au niveau local et mondial, et en collaboration avec des partenaires œcuméniques et de la société civile. Au cours de l'année dernière, les Églises membres de la FLM se sont rendues en pèlerinage sur de nombreux sites : nous avons pu constater les effets dramatiques du changement climatique depuis la rencontre de Puri, en Inde, jusqu'à la consultation sur le changement climatique, l'insécurité alimentaire et la pauvreté à Nairobi, au Kenya. Au cours des diverses pré-assemblées qui ont précédé l'Assemblée de la FLM de 2010, on nous a expliqué comment les femmes et les enfants sont les premières victimes des pénuries de vivres, et comment un système économique injuste appauvrit de multiples manières les parties les plus vulnérables de la création souffrante.

Récemment, les crises financières mondiales et les catastrophes naturelles ont fait apparaître de façon spectaculaire la scandaleuse cupidité sous-jacente, consistant à chercher le profit par tous les moyens, aux dépens de notre humanité fondamentale. Il est impératif que la Communion de la FLM, en tant qu'organisation d'inspiration religieuse, s'occupe de la question de la cupidité, qui est intrinsèquement de nature profondément spirituelle (cf. le commentaire de Luther sur le premier commandement dans le *Petit Catéchisme*). La cupidité systémique domine, asservit et déforme les intentions divines pour les communautés humaines et pour l'ensemble de la création. Cela se trouve en contradiction directe avec la demande « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien », basée sur la conviction qu'il y aura « assez pour toutes et tous ».

En conséquence, lors de la présente Assemblée 2010, nous témoignons de ce que nous voyons et entendons à la lumière des perspectives bibliques et théologiques, nous nommons les convictions théologiques centrales qui sont en jeu, et nous nous engageons à travailler aux changements nécessaires dans nos vies, nos Églises, nos sociétés et dans le monde. En tant qu'Églises, nous pouvons ressentir un sentiment d'impuissance face à ces contradictions qu'il s'agit d'affronter ou de mettre en question, mais succomber à cette domination du péché et du désespoir reviendrait à trahir la foi que nous confessons.

En tant que Communion mondiale, nous attestons l'incompatibilité entre le « pain quotidien » et la « cupidité »

Nous entendons les cris de celles et ceux qui ont désespérément besoin de « pain » pour survivre jusqu'au lendemain, ainsi que les cris silencieux de celles et ceux qui « meurent » spirituellement, pour avoir accumulé « trop de pain ».

Nous savons que de nombreuses personnes – y compris des personnes jeunes – qui sont cachées dans nos communautés se trouvent obligées, dans l'espoir d'obtenir le « pain quotidien » dont elles ont besoin pour survivre, de soumettre leur travail et leur corps à l'exploitation de celles et ceux qui sont avides de profit et de plaisir.

Nous entendons les plaintes des jeunes sans perspective de trouver un emploi qui leur permette de vivre et de faire vivre leur famille, et les plaintes des travailleuses et travailleurs plus âgé(e)s qui ne peuvent quitter leur emploi car ils/elles ne pourraient survivre sans cette source de revenus.

Nous voyons de nombreuses personnes qui n'ont pas de quoi satisfaire les besoins élémentaires de la vie – nourriture, santé, toit, sécurité – alors que certain(e)s dirigeant(e)s encaissent d'importants bonus et vivent dans le luxe, et semblent incapables de surmonter les blocages politiques pour mettre en application des politiques et fournir des ressources qui soient en mesure de garantir « le pain quotidien pour toutes et tous ».

Nous comprenons le sentiment de panique ressenti face à l'effondrement des marchés financiers et des banques, qui ébranle la sécurité économique sur laquelle les gens comptaient, et nous déplorons aussi les faux espoirs suscités par le sauvetage de ces institutions, alors même que l'économie qui fournit des emplois et des moyens d'existence reste faible.

Nous sommes préoccupé(e)s par le fait que dans la plupart des pays, un petit pourcentage de la population possède la quasi-totalité des actifs financiers, de sorte que le gain financier devient une forme d'idolâtrie, bafouant la volonté de Dieu du « pain quotidien pour toutes et tous ».

Nous déplorons que lorsqu'il s'agit de sauver les grandes banques et institutions financières, des milliards puissent être dégagés, mais qu'on ne trouve pas les ressources financières nécessaires pour aider celles et ceux qui, dans le monde, manquent continuellement de « pain quotidien ».

Nous déplorons la spéculation mondiale sur les produits alimentaires qui entraîne une forte hausse des prix et, par conséquent, l'insécurité alimentaire pour au moins un milliard de personnes.

Nous voyons les terres, les animaux et les êtres humains mourir à la suite des sécheresses qui s'intensifient, causées notamment par les émanations de combustibles fossiles exploités par des sociétés lointaines qui cherchent à réaliser des profits toujours plus importants au détriment du bien commun.

Nous faisons l'expérience d'une évolution météorologique de plus en plus imprévisible qui affecte le déroulement des saisons de végétation essentielles à la culture des denrées dont nous avons besoin.

Nous entendons les témoignages de personnes expliquant que leur village a été emporté par les flots des océans dont le niveau s'élève, preuve que le changement climatique, accéléré par les pratiques de déforestation et d'exploitation minière motivées par la cupidité, est une réalité.

Nous observons que les intérêts des grandes entreprises, dont les pratiques portent atteinte aux communautés et à la création, ont souvent une influence immodérée sur les gouvernements.

Nous dénonçons le fait que des technologies toujours plus avancées exploitent les sommets comme les profondeurs d'une façon sans précédent dans le but de réaliser des profits toujours plus importants, sans prendre en compte correctement les conséquences éthiques dangereuses, et mènent à des tragédies aux proportions catastrophiques qui dévastent les habitats naturels et les moyens de subsistance des être humains pour de nombreuses années.

Nous déplorons que les responsables d'Églises, au lieu d'appeler résolument à mettre en question et à changer la façon dont les modèles systémiques et les politiques cupides régissent notre monde, proclament et présentent souvent un évangile de la prospérité ou se font complices des méthodes d'empire, notamment par la recherche du gain au détriment des autres, plutôt que de défendre systématiquement l'objectif du « pain quotidien pour toutes et tous », comme Jésus lui-même l'a vécu et enseigné.

La cupidité systémique est une question spirituelle d'idolâtrie

Alors qu'il existe des facteurs et analyses complexes pour chacun des exemples cités ci-dessus, la question sous-jacente est celle de la cupidité excessive, personnelle, systémique et structurelle qui n'est pas seulement un scandale social, économique et politique, mais aussi un problème profondément spirituel.

La cupidité hante chacune de nos sociétés, ainsi que nos Églises, lorsque les décisions et mesures prises sont bénéfiques pour quelques-uns, au détriment du plus grand nombre. La cupidité systémique, intégrée dans la logique et les pratiques qui imprègnent nos vies et notre monde, se trouve en contradiction directe avec le cœur de la prière « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien ».

En tant que chrétiennes et chrétiens, nous ne pouvons formuler cette demande sans protester contre les multiples façons dont la cupidité l'emporte sur la générosité pour toutes et tous affirmée dans cette prière. Le modèle économique dominant aujourd'hui se fonde sur des hypothèses de pénurie – en opposition à la vision biblique du « suffisamment pour toutes et tous ». La surexploitation des ressources naturelles est basée sur des hypothèses d'abondance inépuisable – en opposition à la vision biblique selon laquelle les êtres humains doivent être les intendants ou les gardiens de la création de Dieu. Les crises interdépendantes auxquelles nous sommes confronté(e)s aujourd'hui sont survenues parce que les êtres humains ont renversé et donc violé ces deux mandats divins de la Genèse.

Au lieu de penser que « Dieu pourvoira à ce dont nous avons besoin », l'idée perverse répandue de nos jours est que la nature pourvoira selon les prescriptions de la cupidité humaine qui ne connaît pas de limites. Aujourd'hui, la nature proteste contre cela. Ce qui est tragique, c'est que les personnes et les

terres les plus gravement touchées sont généralement moins coupables que les forces, les politiques et les développements globaux dont les personnes et les terres les plus vulnérables au changement climatique sont prisonnières. Les terres et les personnes les plus éprouvées ne sont pas celles qui attirent l'attention des médias. De telles tragédies sont entraînées par la quête toujours plus déterminée du profit et de la croissance économique, alimentée par la cupidité. Celle-ci a mené à des pratiques telles que la déforestation et l'extraction de combustibles fossiles qui sont ensuite brûlés, pratiques contre lesquelles la nature se révolte.

Dans une large mesure, les crises économiques sont provoquées par des pratiques de cupidité démesurée en quête de gains financiers toujours plus importants. Renversant les valeurs bibliques, la cupidité est devenue acceptable, tenue pour acquise, et encouragée comme un élément nécessaire au redressement ou à la prospérité économiques.

Nous devons nommer et dénoncer les pratiques, les systèmes, les hypothèses et la logique qui soutiennent et perpétuent ces contradictions ou injustices. Dans cette tâche, nous sommes inspiré(e)s et encouragé(e)s par le témoignage biblique, par Jésus et par nos grands ancêtres tels que Luther.

Dans l'Ancien Testament, le prophète Jérémie proclame que « tous, petits et grands, sont après au gain. Tous, prophètes et prêtres, ont une conduite fautive. Ils ont bien vite fait de remédier au désastre de mon peuple, en disant : "Tout va bien ! tout va bien !" Et rien ne va. » (Jr 6,13-14) Selon le prophète Ezéchiel, le grand péché du peuple de Sodome était d'être orgueilleux, repu et tranquillement insouciant, et, « la main du malheureux et du pauvre, [il] ne la raffermissait pas. » (Ez 16,49)

Dans les Évangiles, Jésus établit une forte opposition entre la logique de Dieu qui donne « le pain quotidien » et celle des êtres humains qui recherchent le gain économique au détriment des autres : « Vous ne pouvez servir Dieu et l'Argent [Mamon]. » (Mt 6,24 ; Lc 16,13) Aux premiers chrétiennes et chrétiens, il était conseillé de se garder de toute avidité (Lc 12,15), de la fuir (1 Tm 6,11), ou de la faire mourir (Col 3,5). Dans l'Église primitive, Basile le Grand entendait par « cupides » les personnes qui ne sont pas satisfaites de ce qui suffit à leurs besoins, et qui ne partagent pas ce qu'elles possèdent.

Martin Luther a dénoncé les systèmes et pratiques du péché qui oppriment les gens et les appauvrissent. Il a dit clairement « non » aux pratiques des sociétés bancaires et commerciales de son époque : « Il n'en sortira rien d'autre. Si les sociétés doivent subsister, il faut que la justice et l'honnêteté disparaissent. Mais si la justice et l'honnêteté doivent subsister, les sociétés doivent disparaître. » Il faisait référence non seulement à quelques individus cupides, mais également au système et aux hypothèses sur lesquelles celui-ci se basait, qui établissaient une séparation radicale entre la recherche du profit et la réponse aux besoins humains et voulaient que certains acquièrent encore davantage.

En tant que Communion luthérienne, nous sommes appelé(e)s à nous élever contre les injustices systémiques similaires d'aujourd'hui, car les crises en rapport avec la foi qui y sont liées sont encore en jeu. Au seizième siècle, la crise concernait l'Évangile qui libère de la peur et de l'esclavage du péché qui était devenu partie intégrante de systèmes qu'il fallait contester. Aujourd'hui, les gens vivent dans la crainte et l'esclavage de la cupidité inhérente au système économique et redoutent ce que l'avenir leur réserve si des changements radicaux ne sont pas réalisés en vue de promouvoir la justice économique et environnementale mondiale.

Alors que la cupidité s'est manifestée durant toute l'histoire de l'humanité, le virus de l'insatiabilité (ne jamais avoir suffisamment) est devenu une épidémie généralisée sous le capitalisme néolibéral moderne. Tous les aspects de la vie tendent à être évalués en termes de valeur monétaire ou de gain financier potentiel. La cupidité se dissimule souvent sous un masque de bonnes intentions et bonnes pratiques de la part de personnes respectables. De fait, la cupidité est en partie considérée comme « bonne », nécessaire au fonctionnement d'une économie de marché. En ce sens, la cupidité est devenue systémique – partie intégrante de la réalité que les gens acceptent. Pour fonctionner avec ce système, les individus sont socialisés de manière à ce qu'ils deviennent cupides. Même si certaines personnes peuvent sembler particulièrement cupides, centrer notre attention sur elles pourrait nous empêcher de voir la façon dont les différents systèmes auxquels nous participons toutes et tous sont les éléments mêmes qui perpétuent et légitiment les modèles et pratiques de la cupidité. La cupidité est en nous, elle n'est pas simplement « ailleurs ».

La cupidité systémique est une expression de la domination ou de l'esclavage du péché qu'on trouve dans la théologie de Paul (par exemple Rm 6) et de Luther. Elle devient l'idole pour laquelle des personnes, des communautés et le reste de la création sont sacrifiés. L'argent et les marchés financiers ne sont plus contrôlés par personne – avec la création d'une variété infinie de nouveaux instruments financiers servant à réaliser des profits considérables rapidement. Plus qu'un simple moyen d'échange, l'argent est devenu une marchandise promettant des profits toujours plus importants et dont on attend toujours plus. Lorsque ces promesses sont trahies, c'est-à-dire lorsque le système s'effondre, l'idolâtrie qui le soutient apparaît au grand jour.

Opérant dans ce même cadre, les tentatives désespérées de sauver les systèmes et écosystèmes financiers ont recours à des outils, technologies ou approches ayant la même logique, ce qui dans certains cas empire les choses. Les termes employés servent à masquer cette cupidité, d'une façon toujours plus sophistiquée que même les experts ne sont pas en mesure de comprendre, et encore moins de contrôler de manière responsable. Si les acteurs politiques proposent des mesures pour réguler ou maîtriser les moyens ingénieusement conçus pour parvenir à des profits plus importants, ils risquent d'être punis

par des baisses en bourse. La véritable économie des emplois et de ce qui est nécessaire pour vivre devient de plus en plus la proie des mouvements de l'économie virtuelle de la finance et du marché, le dieu qui règne sur notre monde aujourd'hui.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

Notre réponse en tant qu'Églises

En tant qu'Églises, nous confessons que nous sommes aussi confronté(e)s à ces réalités. Nous vivons aussi sous le joug de la poursuite implacable du progrès et de la prospérité sans limite, trop souvent suscitée par la cupidité. Il arrive que des responsables d'Églises manquent de transparence et dissimulent des pratiques injustes. Nous aussi, nous avons tendance à rechercher des avantages pour nous-mêmes, aux dépens des autres. Nous aussi, nous vivons sous la domination du péché.

Pourtant, en même temps, nous vivons sous le règne de la grâce de Dieu, de sa compassion, de sa justice et de sa générosité. Au lieu de demeurer prisonnières et prisonniers des autorités et puissances de ce monde, nous sommes libéré(e)s par le Christ et préparé(e)s par le Saint Esprit à résister à la logique interne de la cupidité personnelle et structurelle. Vivant de cette liberté chrétienne plutôt que de la peur, nous sommes capables de déchirer le voile qui trouble notre vue, d'ouvrir nos oreilles pour entendre, et de libérer notre volonté d'agir. Nous affrontons ces crises en ayant conscience de la présence constante et immédiate de Dieu, qui nous donne le pouvoir de parler et d'agir.

Nous reconnaissons qu'affronter la tension entre ces deux règnes – celui de la grâce (« pain quotidien ») et celui de la cupidité – est une lutte permanente, inhérente à la qualité de disciple. Dans nos Églises, nous demandons une doctrine et une prédication qui nomment clairement les tensions existant dans les différents contextes, et une formation spirituelle permanente qui permette aux gens d'affronter ces tensions dans leurs vies.

Nous voulons nommer, analyser et dénoncer publiquement la domination que l'accumulation de capital exerce sur les êtres humains et la terre dans le système économique et politique actuel, ainsi que les pratiques cupides éhontées des grandes entreprises et des institutions financières ; nous voulons leur demander des comptes au sujet des conséquences de leurs actes, utilisant pour ce faire les relations que nous entretenons au sein de notre Communion.

Nous voulons plaider auprès des gouvernements et des organisations intergouvernementales en faveur de l'élaboration et de la mise en place de réglementations efficaces des transactions financières, du commerce et des investissements qui, si

on ne les en empêche pas, favorisent la cupidité au détriment des plus vulnérables.

Nous avons conscience de la manière dont les injustices économiques et écologiques sont liées, et nous voulons les dénoncer. Par exemple, il faut limiter radicalement la consommation à base de carbone pour réduire le réchauffement climatique mondial, en prenant des mesures en vue de partager les responsabilités dans le monde. Ceux qui ont contribué le plus à la création du problème devraient porter le plus grand poids des mesures d'adaptation et d'atténuation, notamment pour prendre en compte les populations les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Les pays les plus riches doivent assumer la responsabilité de la dette écologique qu'ils ont créée et des catastrophes qui perpétuent le colonialisme du carbone dans le monde en développement.

Nous voulons joindre nos efforts à ceux des fidèles d'autres religions et de la société civile tout entière pour faire échec à la cupidité systémique et élaborer de nouvelles solutions capables de générer et de protéger la vie pour toutes et tous.

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la Déclaration publique sur la dette illégitime et la crise financière internationale.

Texte de la déclaration publique adoptée :

DÉCLARATION PUBLIQUE SUR LA DETTE ILLÉGITIME ET LA CRISE FINANCIÈRE INTERNATIONALE

Réuni(e)s pour la Onzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, sept ans après la Dixième Assemblée qui, à Winnipeg, avait adopté une Déclaration publique sur la dette illégitime, nous constatons que cette dette, aggravée aujourd'hui par la crise qui a pris naissance dans les pays industrialisés prospères, demeure un obstacle majeur à l'éradication de la pauvreté et à l'accession de toute la population du monde aux droits humains fondamentaux. Le fardeau de la dette se fait lourdement sentir dans beaucoup de pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Europe orientale et d'Asie.

Les résultats obtenus par les instruments utilisés par les institutions financières internationales (IFI) pour faire face au problème de la dette sont mauvais ou insuffisants. Les mesures prises pour soulager les pays pauvres ont peut-être été favorables à quelques-uns, mais, dans la plupart des cas, elles ont eu des effets limités, voire négatifs, car elles imposaient des conditions économiques défavorables aux destinataires et s'appuyaient sur des relations de pouvoir déséquilibrées. De plus, outre leur faiblesse technique,

ces instruments témoignent d'une approche faussée dans la mesure où ils se concentrent uniquement sur la viabilité de la dette, et non sur sa légitimité.

La dette et le système financier sur lequel elle repose – qui est la cause même de la crise actuelle – font obstacle non seulement au développement de millions d'êtres humains, mais à leur survie même : le pain que nous demandons pour toute l'humanité dans la prière que Jésus nous a enseignée est réservé à un nombre toujours plus petit de personnes. C'est là une question de condamnation éthique et morale à laquelle les Églises ne peuvent demeurer indifférentes.

Toutefois, au cours des dernières années, nous avons vu certains signes qui nous encouragent à poursuivre nos efforts et à mettre en œuvre les changements nécessaires pour surmonter la situation actuelle et progresser vers l'édification d'un nouveau système financier international fondé sur la justice et le droit.

Voici quelques-uns de ces signes encourageants qui méritent d'être signalés :

- l'initiative du gouvernement norvégien d'effacer unilatéralement et sans condition la dette de cinq pays, reconnaissant ainsi sa coresponsabilité ;
- la décision souveraine du gouvernement de l'Équateur de procéder à une vérification approfondie de sa dette extérieure ;
- le Symposium international sur la dette illégitime, organisé à Oslo en octobre 2008 par la FLM, Norwegian Church Aid (Aide de l'Église norvégienne NCA) et l'Église de Suède, qui a rassemblé des représentant(e)s des gouvernements, des Églises et des organisations des Nations Unies, aux côtés de professeur(e)s d'université et d'éminent(e)s responsables d'organisations et de mouvements civils ;
- le débat à la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et le projet de cette instance portant sur les prêts responsables et la dette illégitime ; et,
- le progrès qui se manifeste dans l'acceptation sociale et politique de la notion d'illégitimité de la dette et dans la prise de conscience du fait que les emprunts souverains et dettes publiques ne relèvent pas seulement de la finance et de l'économie, mais aussi de la politique, du droit, de la justice et de l'éthique.

Dans ce contexte, il importe de prendre les mesures suivantes :

- approfondir la notion de dette illégitime à la lumière de critères solides, qui pourront être fournis notamment par les travaux scientifiques de recherche universitaire et par les activités de la CNUCED et d'autres organisations ;

- dans la perspective d'une nouvelle structure financière qui soit au service des êtres humains au lieu de se servir d'eux, encourager la création d'une législation internationale qui surveille les conditions régissant les crédits et les prêts. Cette législation devrait inclure le principe de la responsabilité partagée du prêteur et de l'emprunteur, tenus l'un et l'autre de s'assurer que les opérations de crédit et de prêt seront utiles à la population du pays destinataire ;
- mettre en place un système efficace de vérification de toutes les transactions de crédit effectuées par les gouvernements ;
- veiller à ce que la population des pays emprunteurs ait son mot à dire dans toutes les opérations d'emprunt. Pour cela, chaque pays doit mettre en place des mécanismes qui assurent le droit de chacun(e) d'être informé(e) sans restriction de la teneur des contrats et des obligations qui en découlent.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

C'est pourquoi la Onzième Assemblée prie instamment toutes les Églises membres de la Communion luthérienne ainsi que la FLM de prendre les mesures suivantes :

- assumer, avec courage et détermination, le rôle qui doit être celui des Églises, à savoir fournir des directives éthiques et morales sur les questions touchant la dette extérieure et la bonne gouvernance économique ;
- poursuivre et approfondir leurs engagements relatifs à la dette illégitime, en y intégrant la réflexion et l'analyse des effets de la crise financière internationale actuelle et des causes qui l'ont suscitée ;
- au niveau œcuménique et avec d'autres groupes de la société civile, promouvoir et encourager les opérations d'audit, de vérification des contrats, de recensement des créanciers et de mise en place de tous les mécanismes propres à dénoncer les dettes illégales ou illégitimes pour en obtenir l'annulation ;
- mettre les gouvernements et tous les créanciers publics et privés en demeure d'accepter et d'appliquer le principe de la responsabilité partagée, élément fondamental de la justice, et de veiller à ce que leurs réglementations tiennent compte de ce principe ;
- promouvoir le droit à l'information de la société civile en reconnaissant le rôle in-

dispensable de celle-ci dans la mobilisation de la volonté politique et dans les efforts en vue de proposer et de soutenir des mesures légales contre la dette illégitime ;

- encourager, de toutes les manières possibles, les interventions auprès de la Cour internationale de justice pour qu'elle se prononce au sujet de la dette et de sa réglementation en droit international. C'est là une mesure nécessaire qui contribuera à fixer des cadres légaux en matière de crédit et de dette, pour le passé comme pour l'avenir ; et
- entreprendre la tâche essentielle de plaider pour l'édification d'un nouveau système financier international qui repose sur la justice et le respect des droits humains et de l'environnement.

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : d'adopter la Déclaration publique sur les décès lors de la « Love Parade » de Duisbourg.

Texte de la déclaration publique adoptée :

DÉCLARATION PUBLIQUE SUR LES DÉCÈS LORS DE LA « LOVE PARADE » DE DUISBOURG

Décision de l'Assemblée

La Onzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, réunie à Stuttgart, exprime sa profonde sympathie aux familles des personnes décédées le 24 juillet à Duisbourg, lors du festival de musique et de danse « Love Parade ». Ce terrible accident qui a fait 19 morts et plus de 340 blessé(e)s a choqué et attristé les responsables d'Églises de 79 pays participant à l'Assemblée de la FLM.

Comme nous avons prié dans nos services du dimanche célébrés dans différentes paroisses de Stuttgart, nous continuons de prier pour la consolation des familles endeuillées et pour le rétablissement rapide des personnes qui ont été blessées – physiquement et psychologiquement – à Duisbourg. Nous saluons le courage de celles et ceux qui ont apporté une aide d'urgence, sauvant des vies et venant au secours des personnes blessées. Et nous prions pour que les tragiques leçons de cette journée soient étudiées et apprises, afin d'éviter de futures tragédies. Nous prions pour toutes les victimes partout dans le monde.



Dans une session plénière de l'après-midi, l'Évêque Naison Shava de l'Église luthérienne du Zimbabwe, proposa un amendement à une résolution de l'Assemblée sur la justice alimentaire.

Questions de la Onzième Assemblée transmises au Conseil de la FLM

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : de transmettre au Conseil la résolution ci-après.

Texte de la résolution transmise au Conseil :

PROMOUVOIR DES PRATIQUES DURABLES

Compte tenu de l'importance qu'accorde la FLM à la durabilité environnementale, il est demandé :

- que la FLM intensifie ses efforts et ses actions dans plusieurs domaines, afin de se montrer à la hauteur de ses positions sur la durabilité environnementale ;
- que la FLM organise dans un délai de quatre ans, à titre expérimental, une réunion vir-

tuelle de ses responsables, afin d'étudier la faisabilité des réunions virtuelles dans l'optique de préserver les ressources économiques et environnementales. Nous demandons au Conseil de faire des recommandations visant à encourager de véritables efforts, afin que les futures Assemblées soient organisées de façon durable sur les plans écologique et économique ;

- que la Communion fasse ses achats de manière à encourager le commerce équitable et les produits durables. En outre, nous demandons à la FLM de s'assurer que les denrées alimentaires, le café, les cadeaux, etc. qu'elle utilise aient été produits, dans la mesure du possible, dans des conditions justes – souvent associées au processus de certification équitable ;

- que de l'eau du robinet soit servie à la place de l'eau en bouteille lorsque la qualité de l'eau courante le permet ;
- que les aliments servis lors des réunions et Assemblées soient produits localement et qu'ils soient issus de l'agriculture biologique ;
- que lors des réunions et Assemblées organisées sur plusieurs jours, des repas entièrement végétariens soient servis. De plus, la FLM encourage tous les participant et toutes les participantes à favoriser l'option végétarienne lors des repas, de manière à contribuer à la durabilité environnementale.

Concernant le recyclage et la distribution des documents, il est demandé :

- d'encourager et de pratiquer le recyclage au Secrétariat de la FLM, ainsi que lors des réunions et Assemblées ;
- d'éviter, dans la mesure du possible, d'emballer les aliments et les cadeaux ;
- de ne distribuer la documentation écrite que lorsque c'est nécessaire et de ne pas distribuer les livres et les brochures sans discernement, mais de les offrir aux personnes qui en font la demande.

Concernant le site des réunions, il est demandé :

- de toujours rechercher s'il y aurait des solutions plus écologiques et durables que le site proposé pour une réunion ou une Assemblée ;
- d'accorder une option préférentielle aux hôtels et salles de réunions ayant un profil écologique ou manifestant une sensibilité écologique. Dans cette perspective, il convient d'envisager que les réunions se déroulent en ligne.

L'Assemblée demande également :

- que les Églises membres n'investissent que dans des fonds et des placements éthiques et respectueux de l'environnement ;
- que la FLM et ses Églises membres étudient de nouvelles options bancaires favorisant spécifiquement les pratiques éthiques (par exemple des établissements où les bonus sont limités et où on ne récompense pas la cupidité) et les pratiques axées sur la durabilité (par exemple n'ayant pas pour effet d'aggraver la crise financière) ;
- que le Conseil formule une déclaration publique sur la cupidité et la durabilité

sociale, économique et environnementale, la sécurité alimentaire dans le cadre des changements climatiques, et les approches agro-écologiques de la production, de la distribution et de la consommation des denrées alimentaires ;

- que le Conseil veille à ce que la politique environnementale de la FLM recouvre d'autres aspects nécessaires, afin qu'elle soit exhaustive.

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : de transmettre au Conseil la résolution ci-après.

Texte de la résolution transmise au Conseil :

LA VISIBILITÉ DE LA FLM ET LE RÔLE DES JEUNES

La Onzième Assemblée demande que la FLM mette en place des comités régionaux en vue de traduire tous les documents dans les langues officielles. À cette fin, la FLM sélectionnera et emploiera les services de traductrices et traducteurs professionnel(le)s et bénévoles choisi(e)s par les régions.

La Onzième Assemblée demande que la FLM envisage la création de comités de jeunesse régionaux ou sous-régionaux permanents dans chacune des régions de la FLM. Ces comités seront chargés d'organiser régulièrement des conférences de jeunes au niveau régional, afin de contribuer à renforcer la présence des jeunes au sein de la FLM et de stimuler l'engagement des jeunes en faveur de celle-ci.

En outre, toutes les sessions plénières des Assemblées devront rendre compte de l'équilibre des genres dans l'effectif des jeunes délégué(e)s.

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : de transmettre au Conseil la résolution ci-après.

Texte de la résolution transmise au Conseil :

FAIRE ÉVOLUER LA FORME ACTUELLE DE L'ASSEMBLÉE

La Onzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale demande au Conseil de mettre en place un comité (selon les quotas établis) chargé d'étudier les possibilités de renouveler la forme actuelle de l'Assemblée de la FLM, dans le but d'accroître l'influence démocratique des délégué(e)s qui prennent part.

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : de transmettre au Conseil la résolution ci-après.

Texte de la résolution transmise au Conseil :

COOPÉRATION CONCILIAIRE ŒCUMÉNIQUE

La Onzième Assemblée a pris note du rapport du Comité du renouveau, en particulier de son paragraphe 12.

Le paysage œcuménique mondial est en mutation rapide. Certaines organisations œcuméniques sont dans la tourmente, d'autres sont en butte à des problèmes liés à leur maintien.

À l'avenir, il est important que la FLM consolide sa relation avec le Conseil œcuménique des Églises (COE).

Aussi est-il demandé au Conseil d'étudier la possibilité que les prochaines Assemblées de la FLM aient lieu dans l'espace élargi de l'Assemblée du COE, aux côtés d'autres organisations confessionnelles.

Compte tenu de la diminution des ressources financières, la nécessité d'une redéfinition et d'une redistribution des tâches et responsabilités des différentes organisations œcuméniques va se faire de plus en plus pressante dans un avenir proche. Ce processus devra prendre en compte la richesse des différentes identités de ces organisations, afin que l'ensemble de la communauté œcuménique puisse en tirer parti.

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : de transmettre au Conseil la résolution ci-après.

Texte de la résolution transmise au Conseil :

FORMATION THÉOLOGIQUE

En référence au rapport du Comité du renouveau, et en particulier au document II, annexe II, il apparaît que la formation théologique des responsables dans toute la Fédération luthérienne mondiale est nécessaire pour tous les membres de la Communion.

La Onzième Assemblée demande au Conseil de la FLM de faire de la formation théologique une priorité centrale et de la soumettre à une évaluation régulière dans l'intérêt de l'ensemble de la Communion.

L'Assemblée

A DÉCIDÉ : de transmettre au Conseil la résolution ci-après.

Texte de la résolution transmise au Conseil :

RÉUNION DES JEUNES DÉLÉGUÉ(E)S À L'ASSEMBLÉE

Par l'intensité de leurs interventions, les jeunes délégué(e)s et participant(e)s à cette Assemblée ont montré qu'ils/elles souhaitent faire bénéficier de leur enthousiasme et de leur savoir-faire non seulement leurs Églises, mais aussi plus globalement la FLM. À plusieurs reprises, les jeunes ont demandé de quelle manière ils/elles pourraient aider la FLM à acquérir une plus grande visibilité dans leurs Églises respectives et dans leurs contextes locaux.

Une grande partie des jeunes délégué(e)s sont toujours en cours de formation. Leurs parcours et leurs responsabilités auront sensiblement évolué d'ici la prochaine Assemblée et il existe un risque qu'on passe à côté de leurs expériences et de leurs réalisations.

L'Assemblée demande donc à la FLM d'organiser une réunion des jeunes délégué(e)s dans un délai de deux ou trois ans. Cette réunion devra préparer un rapport sur ce qui aura été réalisé au cours des deux ou trois années écoulées, et notamment sur la façon dont les décisions prises à Stuttgart auront été mises en œuvre.

Ce rapport donnera au Conseil de précieuses informations, et les liens de collaboration permettront de tisser un réseau qui contribuera à former les responsables de demain. Préparée avec soin, cette réunion de jeunes permettra en outre à la FLM de jouir d'une visibilité considérable au niveau mondial pendant la période relativement longue qui s'écoulera entre cette Assemblée et la prochaine (à l'instar du « Kirchentag » allemand ou des « papaboy » [les jeunes du pape]).

